JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45e année – No 44 – Jeudi 7 décembre 2023

Impressum – Le «Journal officiel de la République et Canton du Jura» paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications**: Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel: journalofficiel@lepays.ch**

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté concernant la compensation des pertes liées à la péréquation financière directe en faveur des communes fusionnées au 1er janvier 2023

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 26, lettre c, de la loi du 20 octobre 2004 concernant la péréquation financière[1)],

arrête:

Article premier [1] Les compensations des pertes liées à la péréquation financière directe en faveur des communes fusionnées au 1er janvier 2023 sont fixées comme suit pour l'année 2023:

Damphreux-Lugnez 223 francs

[2] Ce montant est imputable au budget 2023 du délégué aux affaires communales, rubrique 750.3622.15.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 28 novembre 2023 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 651

République et Canton du Jura

Arrêté concernant l'adaptation des traitements au coût de la vie

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 7 du décret du 18 décembre 2013 sur les traitements du personnel de l'Etat[1)],

considérant que l'indice suisse des prix à la consommation s'élève à 104,2 points en juillet 2023, sur la base de l'indice de décembre 2010,

considérant que l'échelle des traitements actuellement en vigueur est basée sur un indice correspondant à 100,55 sur la base de l'indice de décembre 2010,

arrête:

Article premier [1] Une adaptation des traitements au coût de la vie, à raison de +2,13% par rapport à l'échelle des traitements actuellement en vigueur, est opérée dès janvier 2024.

[2] L'échelle des traitements est adaptée en conséquence, en se basant sur un indice correspondant à 102,70 sur la base de l'indice de décembre 2010.

Art. 2 Le présent arrêté prend effet le 1er janvier 2024.

Delémont, le 28 novembre 2023 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 173.411

Département de l'environnement

Arrêté portant nomination de nouveaux membres au sein de la Commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne

Le Département de l'environnement,

vu la Convention du 15 juin 2015 entre la République et Canton du Jura, Geo-Energie Jura SA et la Commune mixte de Haute-Sorne, convention portant sur la planification, la réalisation et l'exploitation d'une installation-pilote de géothermie profonde pour la production d'électricité et de chaleur à Glovelier,

vu la Convention du 17 juin 2022 entre la République et Canton du Jura et Geo-Energie Suisse SA/Geo-Energie Jura SA (agissant conjointement et solidairement en qualité d'exploitant),

vu l'article 3 alinéa 6 de l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 25 octobre 2022 relatif à la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne[1)],

arrête:

Article premier Sont nommés membres de la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne:

– Mme Céline Barrelet, secrétaire du WWF Jura, en remplacement de Mme Marie-Anne Etter, WWF Jura, qui a terminé ses rapports de travail auprès de cette entité;
– M. Quentin Theiler, responsable du Domaine Installations et Activités humaines à l'Office de l'environnement, en remplacement de M. Christophe Badertscher qui a terminé ses rapports de travail à l'Office de l'environnement fin octobre 2023.

Art. 2 La liste annexée, qui fait partie intégrante du présent arrêté, remplace la liste annexée à l'arrêté du Département de l'environnement du 25 janvier 2023 portant nomination de nouveaux membres et suppléants au sein de la Commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne.

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 4 décembre 2023.

Le ministre de l'environnement: David Eray.

1) Arrêté GVT N° 316

Service de l'économie rurale

Paiements directs dans l'agriculture pour l'année 2023

Les contributions suivantes sont versées le 4 décembre 2023 relatives à l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les paiements directs (OPD):

– Contribution à la transition;
– Contribution au supplément pour les céréales;
– Contribution d'estivage;
– Contribution à la qualité du paysage en zone d'estivage;
– Contribution à la biodiversité en zone d'estivage;
– Contributions complémentaires (LPN, A16, 77A).

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur décompte sont priées de le demander au Service de l'économie rurale.

Les voies de droit ci-dessous s'appliquent pour le décompte des contributions liées à la zone d'estivage et pour le décompte final des paiements directs uniquement pour la prime de transition ou les corrections effectuées entre le décompte principal et final des paiements directs 2023.

Voies de droit: Conformément aux articles 94 et suivants du Code de procédure administrative (RSJU 175.1) du 30 novembre 1978, le décompte peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, **jusqu'au 22 janvier 2024.**

Cas échéant, le mémoire d'opposition doit être adressé par écrit au Service de l'économie rurale. Il doit contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession de l'opposant, doivent être joints au mémoire.

La procédure d'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours auprès des instances de la juridiction administrative (article 96, Cpa).

Courtemelon, le 4 décembre 2023.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 27 novembre 2023, le plan suivant:

– Plan spécial d'équipement de détail «Coin du Jonc»

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Alle, le 1er décembre 2023.

Conseil communal.

La Baroche

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 30 novembre 2023, le plan suivant:

– Plan spécial d'équipement de détail «Alimentation en eau de secours par la source de l'Ante»

Il peut être consulté au Secrétariat communal

La Baroche, le 1er décembre 2023.

Le Conseil communal.

Boécourt – Séprais

Assemblée bourgeoise
mardi 19 décembre 2023, à 20h00, au carnotzet de la Bourgeoisie

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2024 des comptes forestiers et bourgeois.
3. Divers.

Boécourt, le 28 novembre 2023.

Secrétariat bourgeois.

Delémont

Arrêté du Conseil de Ville du 27 novembre 2023

Tractandum N° 12/2023
Le budget communal 2023 est accepté.

Tractandum N° 13/2023
Le crédit-cadre 2025-2029 de Fr. 1 100 000.– pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 (transformateurs) est accepté.

Tractandum N° 14/2023
Le Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la Commune municipale de Delémont est accepté.

Tractandum N° 15/2023
Le Règlement tarifaire relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la Commune municipale de Delémont est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 8 janvier 2024

Au nom du Conseil de Ville
Le président: Khelaf Kerkour.
La secrétaire: Catherine Friedli.

Delémont

Avis de dépôt

Le Conseil de Ville, dans sa séance du 27 novembre 2023, a approuvé:

– le Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune municipale de Delémont;
– le Règlement tarifaire relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune municipale de Delémont.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ces documents sont déposés publiquement à la Chancellerie communale du 8 décembre 2023 au 8 janvier 2024, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 8 janvier 2024.

Au nom du Conseil communal
Le vice-président: Claude Schluchter.
Le chancelier: Nicolas Guenin.

Develier

Assemblée communale ordinaire
lundi 18 décembre 2023, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2023, publié sur le site internet de la commune.
2. Discuter et voter les budgets 2024, fixer les éléments de base.
3. Prendre connaissance du décompte final pour les travaux de réalisation d'une conduite d'alimentation en eau de secours.
4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Mayliss Marie Mollat du Jourdin.
5. Divers.

Develier, le 1er décembre 2023.

Conseil communal.

Fontenais

Entrée en vigueur
de la modification du règlement relatif au statut du personnel de la commune de Fontenais

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Fontenais le 2 octobre 2023, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 16 novembre 2023.

Réuni en séance le 28 novembre 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Fontenais, le 29 novembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Ajoie

Assemblée communale ordinaire
jeudi 14 décembre 2023, à 20 h 00,
à la halle de gymnastique à Chevenez

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2023.
2. Informations – Communications.
3. Budget 2024 – Investissements: prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider les crédits, sous réserve de subventions et dons, des emprunts concernant les objets suivants:
   a) Eco-point et installation de moloks sur une portion de la parcelle N° 4452 du ban de Chevenez-Haute-Ajoie: CHF 90 000.– ;
   b) Remplacement des ampoules à mercure et à sodium de l'éclairage public dans la localité de Chevenez: CHF 90 000.– ;
   c) Remplacement de la cuisine de la halle des fêtes de Damvant: CHF 30 000.–.
4. Budget 2024 – Comptes de résultats: prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2024.
5. Divers.

Le budget 2024 indiqué sous points 3 et 4 est à disposition de la population au Bureau communal, L'Abbaye 114 à Chevenez. Il peut aussi être téléchargé ou imprimé à partir du site internet de la commune *www.hauteajoie.ch*.

Chevenez le 1er décembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Nivellement des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2024, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Conformément aux articles 19 et 21 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1er janvier 2017, les personnes qui désirent renouveler la concession des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus sont invitées à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Case postale 246, 2854 Bassecourt, dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 7 mars 2024.

Les mausolées des tombes non concessionnées seront enlevés par les soins de la commune et resteront à disposition de cette dernière, sauf demande écrite.

Bassecourt, le 29 novembre 2023.

Conseil communal.

journalofficiel@lepays.ch

Haute-Sorne / Courfaivre

Nivellement des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2024, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Conformément aux articles 19 et 21 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1er janvier 2017, les personnes qui désirent renouveler la concession des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus sont invitées à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Case postale 246, 2854 Bassecourt, dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 7 mars 2024.

Les mausolées des tombes non concessionnées seront enlevés par les soins de la commune et resteront à disposition de cette dernière, sauf demande écrite.

Bassecourt, le 29 novembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Nivellement des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2024, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Conformément aux articles 19 et 21 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1er janvier 2017, les personnes qui désirent renouveler la concession des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus sont invitées à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Case postale 246, 2854 Bassecourt, dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 7 mars 2024.

Les mausolées des tombes non concessionnées seront enlevés par les soins de la commune et resteront à disposition de cette dernière, sauf demande écrite.

Bassecourt, le 29 novembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Undervelier

Nivellement des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2024, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Conformément aux articles 19 et 21 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1er janvier 2017, les personnes qui désirent renouveler la concession des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus sont invitées à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Case postale 246, 2854 Bassecourt, dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 7 mars 2024.

Les mausolées des tombes non concessionnées seront enlevés par les soins de la commune et resteront à disposition de cette dernière, sauf demande écrite.

Bassecourt, le 29 novembre 2023.

Conseil communal.

Montfaucon

Assemblée ordinaire
mercredi 20 décembre 2023, à 20 h 00,
à la salle polyvalente du complexe scolaire

Rectificatif au point 4 de l'ordre du jour

Le dépôt public porte sur la modification de l'art. 86 du règlement relatif au statut du personnel et non pas 87 comme mentionné dans la précédente convocation.

Montfaucon, le 4 décembre 2023.

Conseil communal.

Les Riedes-Dessus

Assemblée bourgeoise
jeudi 21 décembre 2023, à 20 h 00,
à la Maison bourgeoise des Riedes-Dessus

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2023.
2. Présentation et approbation du budget 2024.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

Soyhières

Assemblée communale ordinaire
mercredi 20 décembre 2023, à 20 h 00, à «La Cave»

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 7 novembre 2023.
2. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par Madame Melisa Fetahaj.
3. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2024.
4. Procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la commission de l'urbanisme pour la fin de législature 2023-2027.
5. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2005 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
6. Informations communales.
7. Divers.

Le budget 2024 sera disponible sur le site internet *www.soyhieres.ch* ainsi qu'au Secrétariat communal dès le 8 décembre prochain.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Soyhières, le 1er décembre 2023.

Conseil communal.

Undervelier

Assemblée bourgeoisie
lundi 18 décembre 2023, à 20 h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Salutations et ouverture de l'assemblée.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Discuter et approuver le budget 2024.
5. Divers.

Undervelier, le 3 décembre 2023.

Conseil bourgeois.

Vendlincourt

Assemblée communale ordinaire
mercredi 20 décembre 2023, à 20 h 00,
à la halle polyvalente (salle du 1er étage)

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2024 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
3. Divers et imprévus.

Les personnes souhaitant consulter le budget de fonctionnement 2024 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 1er décembre 2023.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Les Breuleux

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 12 décembre 2023, à 20 h 00, à la salle paroissiale de la Pépinière

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2024.
5. Divers.

Les Breuleux, le 27 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

journalofficiel@lepays.ch

Damvant

Assemblée du budget de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 20 décembre 2023, à 20h00, dans le bâtiment de l'ancienne école

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal du 21 avril 2023.
2. Budget 2024.
3. Information sur le projet de regroupement des communes ecclésiastiques de Haute-Ajoie.
4. Divers et imprévus.

Damvant, le 3 décembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Grandfontaine

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 14 décembre 2023, à 19h30, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Accueil, nomination des scrutateurs et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2024.
4. Rapport du Comité interparoissial de regroupement des 8 communes ecclésiastiques de Haute-Ajoie/Paroisse Saint-Martin.
5. Informations pastorales.
6. Divers et imprévus.

Grandfontaine, le 1er décembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saint-Brais, Montfavergier et Sceut

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique, mercredi 13 décembre 2023, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Nomination de la secrétaire-caissière de la commune ecclésiastique.
3. Nomination de la secrétaire de l'assemblée.
4. Nomination d'une vérificatrice des comptes.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Undervelier

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 19 décembre 2023, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2024 et taux d'impôt.
5. Ratifier les modifications de la convention de l'Unité pastorale Sainte-Colombe ainsi que la nouvelle convention entre l'Unité pastorale Sainte-Colombe et l'Unité pastorale Sainte-Marie réglant leur organisation générale et leur répartition des frais.
6. Informations pastorales.
7. Divers.

Undervelier, le 27 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérant et auteur du projet: Michel Comment, Chemin du Fâtre 10, 2952 Cornol.

Description de l'ouvrage: Construction d'une mare.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 5955, sise à la rue Sur Cras Loup, 2942 Alle. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT (hors zone à bâtir).

Dimensions: Longueur 10m00, largeur 4m50, profondeur 0m60.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 1er décembre 2023.

Conseil communal.

Cornol

Requérant: TAG Heuer Branch of LVMH Swiss Manufactures SA, Julien Martin, Route d'Alle, 2952 Cornol. Auteur du projet: GrAmA Concept Sàrl, Jean-René Migy, Route de Courgenay 18, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle usine industrielle comprenant des locaux ateliers/production, des locaux administratifs, des locaux de stockages, des locaux sanitaires, des locaux techniques, des vestiaires, d'un local pour une station transformatrice, d'une cafétéria/salle de pause et de deux terrasses à l'étage 2; aménagement d'une place de déchargement couverte au nord avec rampes d'accès et mur de soutènement, pose de panneaux solaires en toiture, pose d'aéro refroidisseurs ainsi que d'une pompe à chaleur au 2e étage en toiture; construction d'un couvert à l'ouest avec place de détente, aménagement d'un bassin d'infiltration, aménagement de plusieurs accès, agrandissement et réaménagement du parking existant, aménagement de nouvelles places de stationnement à l'est et pose d'une barrière d'une hauteur de 2m40 avec portails sur le pourtour de l'usine.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 5002, sise à la rue Le Pécal, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogation requise: Article 99 du règlement communal sur les constructions

Dimensions: Longueur 79m05, largeur 46m05, hauteur 15m09, hauteur totale 15m09.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles métalliques, noir/gris, panneaux sol; toiture: toit végétalisé + panneaux sol.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 4 décembre 2023.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: ED Immob SA, Bernard Dec, Grand-Rue 33, 2823 Courcelon. Auteur du projet: in7.CH, Philippe Ruegg, Rue des Andains 12, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation, rénovation et changement partiel d'affection d'une ancienne ferme (bâtiment N° 33) et aménagement de 6 logements.

Cadastre: Courroux. Parcelles N^{os} 994 et 4455, sises à la Grand-Rue 33, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Longueur 21m67, largeur 12m65, hauteur 6m83, hauteur totale 11m90.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante + nouvelle, isolation int., fini façades en crépi blanc cassé et lambris gris; toiture: charpente bois isolée, couverture en tuiles TC anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 16 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 7 décembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Réclère

Requérants: Olivier et Anne-Claire Jolissaint, Route du Mandement 404, 1283 La Plaine. Auteur du projet: Zuber Constructions Sàrl, David Zuber, Rue de France 96b, 2916 Fahy.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation du bâtiment de résidence secondaire en résidence principale, transformations intérieures, isolation périphérique, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieur, aménagement d'une terrasse au nord et sud, poêle, déplacement du conduit de cheminée, installations photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Réclère. Parcelle N° 68, sise au lieu-dit Rière les Maisons, Le Bout-d'chus 15, 2912 Réclère. Affectation de la zone: En zone à bâtir, CA.

Dimensions: Existantes; terrasse nord: longueur 6m00, largeur 3m00; terrasse sud: longueur 7m00, largeur 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique crépi beige, socle brun moyen; toiture: nouvelles tuiles, teinte idem existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 4 décembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Cette publication annule et remplace l'avis paru dans le Journal officiel N° 43 du jeudi 30 novembre 2023

Requérants et auteurs du projet: Vernier Edith, Vernier Daniel, Vernier Alain, Montavon M.-C., Vernier Marc-Aimé.

Description de l'ouvrage: Réfection d'un chemin et stabilisation du terrain.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 1499, sise à la rue Dos le Mont, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: Zone agricole.

Dérogations requises: Article 24 LAT; article 3.2.1 ZA 1.

Genre de construction: Abaissement et exhaussement du sol, aménagement du talus.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement **fixée au 19 janvier 2024**.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 30 novembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Cindy et Philippe Loriol, Rue des Poudgeattes 9, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Rue de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale, construction d'un couvert à voiture, production de chaleur par PAC et mise en place d'une mini-STEP; selon plans déposés.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3273, sise à la rue La Tuilerie, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Requête spéciale: Défrichement.

Dimensions: Longueur 20m30, largeur 10m70, hauteur 6m49, hauteur totale 7m92.

Genre de construction: Façades: briques, isolation et crépi couleur blanc cassé: toiture: tuiles Jura couleur grise.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 janvier 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 4 décembre 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Avenant à la publication parue dans le Journal officiel N° 43 du jeudi 30 novembre 2023

Requérante: Saint-Charles Immobilier SA, Route de Belfort 10, 2900 Porrentruy.

Transformation, réhabilitation et agrandissement du bâtiment afin de créer des chambres d'étudiants, Route de Belfort 29, parcelle N° 1196, en zone HB.

Le dépôt public de la demande de permis de construire, avec plans, est prolongé jusqu'au 17 janvier 2024 inclusivement, pour cause de fermeture des bureaux durant la période de Noël.

Porrentruy, le 1er décembre 2023.

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En raison de l'élection de l'actuelle titulaire en qualité de juge cantonale, le Tribunal cantonal met au concours le poste de

Greffier-ère à 80%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Assumer tous les travaux inhérents à la fonction de greffier-ère au Tribunal cantonal, tels que l'élaboration de rapports ou propositions d'arrêts à l'attention des cours; tenue du procès-verbal des opérations judiciaires qui se déroulent à l'audience; mise au point des considérants des arrêts; correspondance du greffe, etc. (cf. règlement sur les attributions des greffier-ère-s de cour du Tribunal cantonal du 21 décembre 2006, RSJU 182.111)

Profil: Vous êtes titulaire d'un brevet d'avocat-e d'un canton suisse ou du brevet de notaire jurassien et disposez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans un poste similaire ou dans une autre activité juridique similaire. Vous connaissez la langue allemande et maîtrisez les outils informatiques usuels. Vous avez de l'intérêt pour les recherches juridiques approfondies. Dynamique, vous êtes doté-e d'un esprit d'analyse et de synthèse et savez faire preuve d'initiative.

Fonction de référence et classe de traitement:
Greffier-ère I / Classe 20.

Entrée en fonction: 1er février 2024.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Mme Lisiane Poupon, première greffière, tél. 032 420 33 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 15 décembre 2023** et comporter la mention «Postulation Greffier-ère à 80% TC». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de la santé publique met au concours un poste de

Collaborateur-trice scientifique à 80-100%

Contrat de durée déterminée jusqu'au 31.12.2025.

Mission: Accueil de Moutier: appuyer, sur les aspects juridiques et législatifs, la direction et des différents secteurs du Service de la santé publique, notamment médecin cantonal, pharmacienne cantonale, santé numérique et institutions de soins; participer à la révision des bases légales; accompagner les prestataires de soins dans le cadre du transfert de Moutier.

Profil: Master universitaire en droit, ou formation et expérience jugées équivalente. Bonnes capacités relationnelles et rédactionnelles, de communication et de négociation. Maîtrise des outils informatiques. Bonne connaissance du système de santé et de la législation jurassienne.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice scientifique I / Classe 16.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Mme Mélanie Brülhart, cheffe de Service, tél. 032 420 51 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 5 janvier 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique/juriste SSA ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de la santé publique met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve
(50 %, 100 % dès le 1.1.2025)

Contrat de durée déterminée jusqu'au 31.12.2025.

Mission : Accueil de Moutier : participer à l'analyse de l'impact de l'arrivée de Moutier sous l'angle économique et financier dans le domaine des institutions de soins (hôpitaux, psychiatrie, services de sauvetage, structures pour personnes âgées, etc.) et dans les autres secteurs du Service de la santé publique (médecin cantonal, pharmacienne cantonale, tarifs, prévention et promotion de la santé, primes LAMal, soutien à la formation, statistiques et indicateurs).

Sur la base des objectifs et des priorités fixées, collaborer au suivi des différents projets et dossiers de la direction et des différents secteurs du Service de la santé publique, y compris pour la mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts.

Profil : Titre HE ou universitaire niveau bachelor dans un domaine lié au poste, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience de 2 à 4 ans dans un poste similaire. Bonnes connaissances de l'allemand. Bonnes capacités relationnelles, de communication et de négociation. Maîtrise de la gestion des statistiques et des outils informatiques. Bonne connaissance du système de santé et des coûts.

Fonction de référence et classe de traitement :
Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

Entrée en fonction : A convenir.

Lieu de travail : Delémont.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de M^me^ Mélanie Brülhart, cheffe de Service, tél. 032 420 51 20.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 5 janvier 2024** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve SSA ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Afin de préparer au mieux l'accueil de la Ville de Moutier au sein de la République et Canton du Jura en 2026, le Service de l'action sociale met au concours un poste de

Chargé-e de projet à 80-100 %

Contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2025, partage de poste envisageable.

Mission : En tant que chargé-e de projet, vous veillez au bon avancement de tous les sous-projets liés à l'accueil de Moutier dans le Jura relevant de l'action sociale, en particulier dans les domaines de l'aide sociale, de l'accueil extrafamilial, de l'animation jeunesse ou encore de l'asile. Dans ce cadre, vous êtes en charge de la récolte des informations nécessaires au bon déroulement des projets, vous proposez des grilles d'analyse et réalisez des comparaisons entre les prestations offertes à Moutier et dans le Jura et participez à l'élaboration des concepts d'harmonisation. En partenariat avec l'unité d'accueil de Moutier, vous participez également à l'élaboration des accords d'exécution avec le canton de Berne ou la Ville de Moutier et le Jura. Vous élaborez et mettez en forme les supports d'information et de communication à l'intention de la population de Moutier et des différents partenaires impactés par les projets.

Profil : Titre HE ou universitaire niveau bachelor en sciences sociales ou politiques, en économie ou en droit, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans un poste similaire. Sens de l'organisation et des priorités. Aptitude à la communication écrite et orale. Bonne maîtrise du français oral et écrit. La maîtrise de l'allemand est un atout. Sens du contact et de l'autonomie.

Fonction de référence et classe de traitement :
Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

Entrée en fonction : A convenir.

Lieu de travail : Delémont.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Cattin, responsable du domaine support, *julien.cattin@jura.ch*, 032 420 52 82.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* avec la mention « Postulation Chargé-e de projet SAS – Accueil de Moutier » **jusqu'au 5 janvier 2024**. Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

A la suite du départ du titulaire, le Service des infrastructures, pour la section de l'Unité territoriale IX, met au concours un poste de

Chef-fe d'exploitation voirie UTIX à 80-100%

Mission: Le chef d'exploitation voirie UTIX dépend directement du chef de section. Ses tâches principales sont les suivantes: seconder le chef de la section et diriger les équipes de cantonniers UTIX; organiser et répartir les tâches des diverses équipes en vue d'assurer la viabilisation et la conservation du réseau autoroutier et la sécurité des usagers de la route, en toute saison et ce 24h/24; planifier et organiser la mise à disposition de ressources en personnel d'entretien et en engins dans les différents chantiers; diriger les équipes afin qu'elles soient prêtes à intervenir par tous les temps et toute l'année, avec si besoin, des travaux d'entretien urgents pour que le réseau routier soit viable, suite à des dégâts dus aux conditions météorologiques ou aux accidents; faire appliquer les règles de sécurité et assurer la sécurité des employés; assurer l'ensemble des tâches administratives liées à la fonction; participer au service de piquet OFROU.

Profil: Titre HE ou universitaire niveau Bachelor, ou formation professionnelle supérieure (ES ou ET) avec longue expérience professionnelle dans le domaine routier. Expérience professionnelle souhaitée des chantiers routiers et de leurs organisations. Sens de l'organisation et des priorités, aptitude à la communication orale, sens du contact, bonnes compétences dans la gestion de personnel, aptitudes avérées pour exécuter des tâches administratives et maîtrise des outils informatiques usuels (Office). De bonnes connaissances de la langue allemande seraient un atout. Etre titulaire au minimum du permis de conduire de catégorie B. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien ou être disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

Fonction de référence et classe de traitement:
Agent-e d'exploitation voirie IV / Classe 13.

Entrée en fonction: 1er février 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Stadelmann, chef de section de l'Unité territoriale IX, tél. 032 420 60 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 5 janvier 2024** et comporter la mention «Postulation Chef-fe d'exploitation voirie UTIX». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

A la suite d'un départ, l'Office des poursuites et faillites de Delémont met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 40%

Possibilité d'augmenter à 60% dès le 1.9.2024.

Mission: Travaux en matière de poursuites et faillites, plus spécialement l'exécution des saisies (audition des débiteurs et investigation, établissement de procès-verbaux, suivi des saisies de salaires, préparer des dénonciations au Ministère public, réponses à des plaintes, fixation du minimum vital des débiteurs, tenue des délais, etc.).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans le domaine des poursuites, juridique, sociale ou équivalent. Sens de l'organisation et des priorités, rigueur, aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe, et capacité à faire face à des interruptions de travail. Aptitudes en communication, sens de la persuasion, entregent, empathie et aptitude à avoir des contacts avec des personnes en difficulté. Bonne gestion du stress, sens de la solidarité au sein d'une équipe, aisance en informatique et intérêt pour la formation des apprenti-e-s et stagiaires. Aptitude à assumer ponctuellement des activités en dehors des heures ordinaires de travail. Maîtrise de la langue allemande (atout) et permis de conduire souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1er février 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Antoine Varrin, préposé à l'Office des poursuites et faillites de Delémont, tél. 032 420 56 62.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 5 janvier 2024** et comporter la mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve à 40% PFD». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service juridique met au concours un poste d'

Agent-e de détention à 80-100%

Contrat de durée déterminée de 12 mois.

Mission: Surveiller et encadrer les détenus, leur apporter l'assistance nécessaire. Faire respecter les règlements. Participer au bon fonctionnement de l'établissement. Assurer la sécurité des personnes et des lieux.

Profil: Etre au bénéfice du brevet fédéral d'agent-e de détention ou d'un CFC. Sens aigu des relations humaines. Rigueur, calme et tolérance. Aptitude à la communication orale. Aptitude à assumer des horaires irréguliers et de nuit et à travailler en équipe. Aptitude à assumer des situations psychosociales difficiles. Connaissance des outils informatiques et permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent-e de détention I / Classe 11 moyennant le brevet d'agent-e de détention (à défaut, la classe 9 est applicable).

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont et Porrentruy. Le personnel est appelé à travailler sur les deux sites.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Laurent Ruppé, directeur des établissements de détention, tél. 032 420 90 12. Courriel: *prison@jura.ch*.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 12 janvier 2024** et comporter la mention «Postulation Agent-e de détention». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Professeur-e dans le domaine «Didactique des langues» de 50% à 80%

Plus d'informations sur *www.hep-bejune.ch/emploi*

Délai de postulation: **29 décembre 2023**

ECAS Jura
Etablissement cantonal des assurances sociales

Votre partenaire en assurances sociales à Saignelégier recherche pour compléter son équipe juridique un-e :

JURISTE à 70%

Votre mission

En votre qualité de juriste, vous défendez les intérêts de nos institutions et veillez à la bonne application des prescriptions légales en vigueur pour l'assurance-invalidité (AI). Vous collaborez étroitement avec le service AI en assurant la gestion du contentieux juridique. Vous rédigez notamment les mémoires de réponses aux recours pour les tribunaux et complétez si besoin l'instruction des dossiers en contentieux. Vous mettez également en œuvre les moyens de lutte contre la fraude à l'assurance. Grâce à votre capacité d'analyse, vous participez activement à l'amélioration continue des processus et menez à bien les projets liés à votre domaine d'activité.

Votre profil

- Être titulaire d'une formation universitaire juridique et avoir d'excellentes connaissances dans le domaine des assurances sociales
- Posséder une forte capacité d'analyse et de synthèse
- Travailler de manière autonome et rigoureuse et être axé-e solutions avec un sens développé des responsabilités
- Maîtriser la langue française et posséder d'excellentes capacités rédactionnelles
- Avoir le sens des relations avec la clientèle et savoir travailler de manière autonome et en équipe

Nous offrons

- Un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique et respectueuse
- Des conditions d'emploi attrayantes qui prônent l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle
- Une activité intéressante et variée
- Une formation permanente

Entrée en fonction : à convenir
Délai de postulation : 16 décembre 2023
Renseignements : A. Mercier, 032 952 11 11

Cette offre d'emploi vous intéresse ? Envoyez-nous votre dossier complet uniquement par courriel à rh@ecasju.ch Retrouvez facilement l'offre sur notre site internet